## **ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 5000**

## 5001

2021-03-10 04:11:21

Type de milieu applicable	T3.2	1

## Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement		Nº (M)	
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé		2
		Jumelé	***	3
		Contigu		4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

Impla	antation d'un bâtiment				
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)		2		9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19

## Autre usage 20

Impl	antation d'un bâtiment agricole			
		Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)			21
В	Marge avant secondaire (m)			22
С	Marge latérale (m)			23
D	Marge arrière (m)			24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)			25

Arch	itecture d'un bâtiment		
		Type de structure Minimum Maximum	
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé	26
		Jumelé	27
		Contigu	28
В	Superficie de plancher (m²)		29
С	Nombre d'étages		30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)		31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée	32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de l'usage	33
		Habitation (H)	34
		Autre usage	35
G	Plan angulaire (degré)		36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)		37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage	38
		Habitation (H)	39
		Autre usage	40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres ét	ages (%)	41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chauss	sée (m)	42
	Matériaux de revêtement autorisés		43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)	44

M			45
N			46
0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande ha	uteur d'un bâtiment (m)	51

ηé	nagement d'un terrain		
	<u> </u>	Minimum	Maximum
)	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)	. 6	ļ.
)	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface ve (%)	égétale	
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)		
	Bande tampon	Type de milie	eux adjacent
	A		,
	В		
	C		
	D		
	E		
	F		(
	G		(
	Entreposage extérieur autorisé		(
	Étalage extérieur autorisé		(

Stationnement					
	Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière	
Emplacement d'une aire de stationnement					64
Emplacement d'une aire de chargement et déchar- gement					65
			Minimum	Maximum	66

A	avant (%)	tionnement devant la façade princip	aic		67
B	Largeur de l'entrée charretiè	re (m)			68
	Nombre minimum de cases		Minimum		
	Usage principal de la caté-	Par logement			69
	gorie d'usages « Habitation (H)»	Par chambre			70
	(11)"	Pour visiteur (bât. de 10 logement chambres et plus)	s ou 10		71
		Usage additionnel			72
	Autre usage	Usage principal			73
		Usage additionnel			74
		Aire de rassemblement	\(\infty\)		75
Otills	ation des cours et des toits  Utilisation des cours et des t	oits autorisée	Туре		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages				
	Autre bâtiment				
	Minimum Maximum				
A	Emprise au sol des construc	tions accessoires (%)			79
В	Hauteur d'une porte de gara	ge d'un bâtiment accessoire (m)			80
Affich	nage				
	Affichage autorisé				81
Usag	ges et densité d'occupation				
Usag	ges spécifiquement autorisés				82
Usac	ges spécifiquement prohibés			83	
-049					